

COMPTE RENDU
Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre
Séance du 20/06/2019

L'an 2019 et le 20 Juin à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DARNIS Michel Maire

Présents : M. DARNIS Michel, Maire, Mmes : AR COURT Audrey, RÉTIF Kathy MM : CHICOINEAU René, SAUVAGE Benoît, PIGEON Jacques, TAFFOREAU Alain, WARDEGA Pierre, MIGEON Alain, BIGNON Alain

Absents excusés ayant donné procuration :

NÉDÉLEC Olivier à DARNIS Michel

GAUDELAS Anne à CHICOINEAU René

HERCOUET Sylvie à RÉTIF Kathy

Absent excusé : FIRMIN Damien

Absent : MARCADIÉ Ludovic

Secrétaire de séance : RÉTIF Kathy

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 10

Date de la convocation : 13/06/2019

Date d'affichage : 14/06/2019

SALLE DES FÊTES : DÉLIBÉRATION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RÉPARATION SUITE A SINISTRE

Monsieur le Maire informe que suite à une location de la salle des fêtes les 4 et 5 mai dernier, des dégradations ont eu lieu dans la salle des fêtes à l'occasion de la manifestation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité demande le remboursement par le locataire défaillant des frais occasionnés pour la remise en état de la salle et du mobilier endommagé pour la somme de 453€ TTC,

DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le maire rappelle que la commune a adhéré au groupement de commandes pour la **fourniture des repas livrés pour la restauration collective du Groupe Scolaire Michel CLAVIER**, et que la commune de Les Montils a été désignée comme coordonnateur,

Après analyse et pondération des notes attribuées, RESTORIA, 12 rue Georges Mandel, Angers Cedex 1 (49009), s'est vu attribué la note de 90.23 points qui le place en première position.

Le tarif menu enfant et menu adulte est le suivant :

Menu Enfant 2.34€HT 2.47€ TTC

Menu Adulte 3.04€HT 3.21€TTC

Le conseil municipal après délibération décide, à l'unanimité d'attribuer à l'entreprise RESTORIA le marché de fourniture des repas livrés pour la restauration collective tel que présenté ci-dessus,

- le marché est passé en application des articles 33, 40-V, 57 à 59 et suivants du Code des Marchés Publics,

DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2019-2020

Il est proposé de revaloriser la grille tarifaire des repas servis à la cantine scolaire de Monthou-sur-Bièvre telle qu'elle est détaillée ci-dessous à compter du 01 Septembre 2019.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité la revalorisation des **tarifs tels que définis ci-dessous**

TARIFS	RESTAURATION SCOLAIRE- PAR CATÉGORIE	2019-2020
1	Prix du repas par enfant scolarisé à Monthou-sur- Bièvre	3.60€
2	Prix du repas pour les personnes extérieures : enseignants, intervenants, groupes scolaire	5.60€
3	Prix du « petit déjeuner » par personne	2.71€
4	Prix du repas pour les agents municipaux (titulaires-contractuels)	3.70€

DÉLIBÉRATION SUR LA MOTION RELATIVE A L'ABANDON DU PROJET DE LOI SUR LA CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Monsieur le maire présente une motion relative au projet de loi Blanquer "Pour une école de la confiance".

"Soucieux de préserver les valeurs de Solidarité et de Fraternité, nous souhaitons réaffirmer, par le biais de cette motion, notre attachement à l'école de la République et à son lien privilégié avec nos communes.

Le projet de loi Blanquer « Pour une école de la confiance », dans son article 6 quater, prévoit la création d'établissements publics locaux des savoirs fondamentaux qui fusionnent les classes du premier degré et du premier cycle du second degré.

Ce texte précise que la convention constitutive détermine la collectivité de rattachement risquant ainsi de distendre les liens entre les écoles élémentaires et les communes."

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer sur le fait de souhaiter la motion telle que présentée.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote contre la motion "de demande l'abandon du projet de création des établissements publics locaux des savoirs fondamentaux et par conséquent le retrait de l'article 6 quater de la loi « Pour une école de la confiance ».

SIVU ESPACE BEAUREGARD : DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA MENSUALISATION DES PARTICIPATIONS COMMUNALES

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité accepte que la participation des communes soit mensuelle et prendra effet au 1er juillet 2019.

DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ERDF 2019

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité, et autorise le maire à fixer le montant de la redevance due par ERDF au titre de l'année 2019, à 209€ et le montant de la redevance "chantiers" 2019 à 21€.

DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le maire à fixer le montant de la redevance due par ORANGE au titre de l'année 2019 à 683.23€.

Séance levée à 20h55